



Accusé de pirtage - que faire ?

Par **tieuma85**, le **05/09/2012** à **12:16**

Bonjour,

Je suis informaticien en systèmes et réseaux.

Je travaillais auparavant dans une société de services informatique que j'ai quitté en juillet 2012.

J'ai depuis trouvé un autre emploi.

Je suis accusé par mon ancien patron de piratage informatique.

C'est à dire qu'en interne chez eux des mails sont partis depuis un poste, à priori d'insulte, vers des clients et des personnes internes.

Il m'accuse de m'être connecté et d'avoir envoyé ces emails.

Il pense cela, pour les deux raisons suivantes:

- Je me suis connecté chez un ancien client pour récupérer une info technique (pas de vol de donnéeà mais uniquement un paramétrage que j'avais mis en place auparavant).
- J'ai un antécédent de conflit avec la personne dont les mails sont partis.

Donc par logique, il pense que c'est moi, il a montrer des sois-disantes preuves à la gendarmerie, qui pensent aussi que c'est moi.

Il pense que je me suis connecté via plusieurs serveurs par rebonds.

Que dois-je faire ?

Sachant que je n'ai pas envoyé de mail.

Dois-je prendre un avocat ? et si oui de quelle spécialité ?

Merci pour vos conseils.